

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2008008**

**OBJET : Approbation de la modification du P.O.S: secteur Plaine, zone UPM, en vue de la réalisation de la ZAC du Landy**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1979 approuvant le plan d'occupation des sols d'Aubervilliers,

Vu la révision partielle du POS sur le secteur de la Plaine approuvée par délibération en date du 28 septembre 2000,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2007 créant la ZAC du Landy,

Considérant le projet de modification du plan d'occupation des sols d'Aubervilliers –secteur Plaine, en vue de la réalisation de la ZAC du Landy,

Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en date du 10 octobre 2007 désignant Monsieur Bertucco Van Damme en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté municipal en date du 24 octobre 2007 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la modification du plan d'occupation des sols secteur Plaine en vue de la réalisation de la ZAC Landy,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 novembre 2007 au 21 décembre 2007 inclus,

Considérant qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête prévu à cet effet,

Considérant que les personnes consultées dans le cadre des dispositions des articles R 123 et suivants du code de l'urbanisme n'ont pas émis d'observation particulière,

Vu le rapport du commissaire enquêteur reçu le 7/01/2008,

Considérant que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans observation ni réserve sur le projet de modification du plan d'occupation des sols envisagé,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1** : approuve la modification du plan d'occupation des sols d'Aubervilliers secteur Plaine en vue de la réalisation de la ZAC Landy,

**ARTICLE 2** : la présente délibération fera l'objet de mesure de publicité. Mention en sera notamment insérée dans deux journaux.

le Maire